

BILAN de MANDAT

2021
2026



SOMMAIRE

ÉDITO	03
INTRODUCTION	04
L'EAU	06
L'ATTRACTIVITÉ	08
LA SANTÉ SUR NOTRE TERRITOIRE	10
SANTÉ & PRÉVENTION	12
SCoT & PROJET DE TERRITOIRE	14
LES MOBILITÉS	16
LA CULTURE	18
CONCLUSION	21
PAROLES DE MEMBRES	22
REMERCIEMENTS	25
LE 10 JUIN EN PHOTOS	26

Droits d'image : Pixabay - CoDev - O. Chaussy de B+
Imprimé par l'ESAT Les Ateliers du Gedhif - Bourges
Composition graphique : Nathalie Ganieux
Responsables de publication : Gérard Hayotte et Justine Moutier



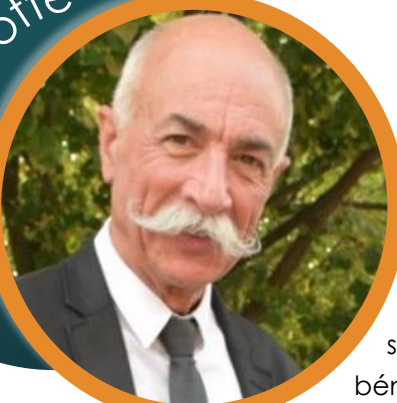
Réunion préparatoire _ 25 mars 2026

Seul, on va plus vite, parfois.
Ensemble, on va plus loin, toujours !

ÉDITO par le Président

Notre mandat s'achève

Gérald Hayotte



Depuis quelques années, le Conseil de Développement met modestement son expertise au service de l'agglomération et de ses habitants. L'aventure, qui a débuté voilà vingt ans - et même un peu plus ! - a pris une nouvelle dimension pour produire un travail structuré et argumenté. Ce n'est pas chose facile que de s'impliquer dans la durée, sur des sujets parfois complexes, sans avoir suffisamment de retours de ce travail bénévole.

Demain, il y aura de nouveaux challenges à relever et notre instance saura le faire pourvu qu'on lui prête attention : que les élus interfacent plus et mieux avec elle ; que nous soyons plus et mieux en interaction et que nous puissions ouvrir plus largement la porte à nos concitoyens et en particulier aux jeunes. Là sont les clés du développement futur du CoDev !

J'ai plaisir à comparer, à regarder ailleurs comment cela se passe : certains font mieux et sont inspirants. Mais nous avons interagi collectivement et c'est là l'essentiel. La Coordination Nationale des Conseils de Développement à laquelle nous adhérons, nous facilite également la tâche et nous donne des clés précieuses pour améliorer, organiser mieux, mieux partager... Pour tout à la fois affirmer notre indépendance - C'est essentiel ! - et être en interactions avec les élus de notre territoire.

Au total, 111 réunions, 66 hommes et femmes impliqués et 16 avis rendus sur des sujets essentiels ; c'est notre bilan. Un bilan que nous avons rendu public le 10 juin 2026, au muséum de Bourges, devant un parterre d'invités, d'élus, de personnalités et de membres de notre instance, et duquel nous tirons une légitime fierté.

Oui, si le Conseil de Développement n'existait pas, il faudrait l'inventer ! Parce que quoi de mieux que l'échange, la recherche de solutions partagées, pour améliorer notre vivre ensemble et suggérer des idées nouvelles pour notre territoire ? Un nouveau mandat va commencer et il reviendra aux membres, chacun avec son expertise, sa sensibilité, son intérêt pour le bien commun, de poursuivre l'action engagée.

Pour l'heure, nous vous invitons à découvrir cette synthèse qui est également, pour l'essentiel, notre présentation publique du 10 juin : elle résume nos contributions pour que l'agglomération berruyère soit en capacité d'affronter mieux encore de nouveaux défis.

Et bravo aux membres du Conseil de Développement pour cet investissement citoyen !

INTRODUCTION par la Présidente

Justine Moutier



Faire entendre un point de vue citoyen ; c'est notre raison d'être !

Nous voilà au bout du parcours et nous vous proposons, au travers de quelques thèmes sur lesquels nous avons rendu des avis, de vous immerger dans notre monde de citoyens bénévoles organisés. Nous allons parler de l'Eau, des Mobilités, de l'Attractivité du territoire... Nous parlerons aussi de Santé, du Projet de territoire, du SCoT, de Culture... Mais avant cela, il nous semble judicieux de rappeler ce qu'est cette instance citoyenne... et d'où nous venons.

Le Conseil de Développement de Bourges Plus, c'est 66 hommes et femmes, à parité ou presque, qui, bénévolement, s'impliquent, réfléchissent ensemble, échangent et construisent.

C'est une instance obligatoire dans toute ville de plus de 50 000 habitants et on se demande d'ailleurs pourquoi cette limite. Oui, nous existons, nous échangeons, nous produisons et nous avons des ambitions, au premier rang desquelles, celle de grandir et de nous organiser mieux encore.

Le Conseil de Développement de Bourges Plus a vu le jour en 2004 dans le prolongement de la Loi Voynet de 1999. A l'époque, nul n'avait bien compris l'intérêt et les enjeux ; et pour tout dire, pour quelques élus qui accompagnaient la démarche d'alors, il s'agissait juste de recueillir ce « fameux sésame » pour accéder à quelques financements conditionnés par l'avis du CoDev. Il aura fallu attendre 2015 et la loi NOTRe pour voir se dessiner un cadre plus élaboré. C'est à partir de là que le Conseil de Développement a pu occuper un espace, disposer de moyens dédiés, s'exprimer et faire entendre, modestement, ses points de vue.

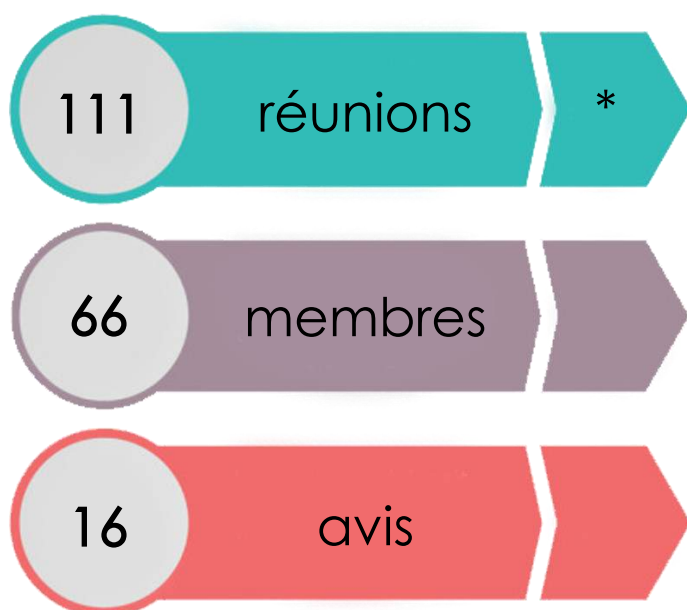
En 2021, à l'aube de ce mandat, nous avons exprimé nos attentes et le besoin de nous renforcer. Oui, ce mandat a aussi été celui de la réflexion sur le cadre nouveau, à imaginer, pour que l'expression citoyenne prenne sa place. Merci à Irène Félix et aux élus communautaires, d'avoir été à l'écoute et d'avoir, sur ce point, répondu à nos sollicitations. Les temps sont longs et ce ne sera qu'au prochain mandat que ces nouvelles dispositions entreront en application : passer de trois à cinq collègues ; mieux impliquer les communes, les jeunes, des volontaires. Nous avons imaginé cela ensemble parce que nous n'y trouvions pas notre compte et que l'expression citoyenne méritait cette attention.

Être dans l'échange avec les élus, c'est cela l'esprit de la démarche !

Oui, nous pouvons accompagner, encourager, soutenir...

Oui, nous pouvons critiquer et faire entendre notre différence, et chacun dans son rôle, les uns consultatifs, les autres décideurs, avec la légitimité que leur confère l'élection. Il n'y a là aucune ambiguïté, aucune en tout cas, ici, au sein du Conseil de Développement de Bourges Plus.

Oui, nous sommes des bénévoles qui avons eu envie de finir ce mandat en le résumant et en voulant le faire connaître et le partager. D'où la manifestation du 10 juin organisée au muséum ; d'où ce bilan que nous vous invitons à découvrir.



* 18 assemblées plénières & 93 réunions thématiques

Vous pouvez accéder au support de présentation
utilisé lors de la manifestation du 10 juin
sur notre site internet ou en flashant ce QR code



La participation
citoyenne :
un outil de la
Démocratie !

Les AVIS

L'EAU

Thème présenté le 10 juin 2026

par Guy CHABRILLAT

Bourges et le Cher sont des territoires fragiles pour ce qui concerne la ressource en eau. Et le changement climatique met en exergue cette fragilité et nous met devant nos responsabilités. Dans le Centre-Cher, la ressource est d'autant plus « sous tension » que la nappe phréatique est peu capacitaire, car constituée dans un calcaire jurassique fragmenté.

Les forages de proximité sont aujourd'hui insuffisants pour distribuer une eau de qualité satisfaisante ; et nous saluons l'initiative d'avoir créé un forage, voilà quelques années, sous la Loire pour compléter le dispositif qui alimente aujourd'hui l'agglomération ; qui permet par ailleurs d'atténuer, par mélange, un taux de nitrates trop élevé. Et nous saluons aussi le travail actuel de l'agglomération berruyère pour disposer, bientôt, d'un nouveau forage, du côté d'Osmoy.

Durant 18 mois, le Conseil de Développement de Bourges Plus a auditionné des experts, dialogué avec les élus et rendu un avis. Il en a résulté la rédaction de propositions adressées aux élus communautaires. L'avis rendu insiste notamment sur les points suivants :

- La nécessité d'écrire la politique de l'Eau de l'Agglomération ;
- De faire un travail de pédagogie auprès de nos concitoyens ;
- D'engager un travail sur le partage de l'eau en hiérarchisant les usages ;
- De protéger plus et mieux les périmètres de captage ;
- De protéger les zones humides...

Plus récemment, et à la lecture des alertes dans notre pays, entre pollutions organiques et pollutions chimiques, entre restrictions d'usages et interdictions de consommer, nous avons repris le sujet et cela amène à aborder la question des tensions autour de l'eau.

Les élus ont cette responsabilité de devoir livrer une eau de qualité. Mais cela nécessite de pouvoir maîtriser tous les paramètres. **Il faut, entre autre, avoir la maîtrise de la protection des zones de captage ;** et notamment au regard des entrants industriels, agricoles... et autres. Malheureusement, tel n'est pas le cas !

L'EAU...

Un bien précieux qu'il nous faut préserver
quantitativement et qualitativement

Déposé fin mars 2025, un texte de loi visait à imposer l'interdiction progressive de l'usage et du stockage de pesticides et d'engrais minéraux dans les zones de protection des captages. Il a été rejeté par le Sénat, le 12 juin dernier. Parmi les arguments avancés et dans la droite ligne de la loi Duplomb, la volonté (je cite) « *de ne pas aggraver la situation du monde agricole* ».

Depuis, des élus et des parlementaires se sont émus de la situation ; des associations et collectifs également.

Nous pensons que c'est là un sujet essentiel que de nous mettre en capacité, collectivement, et rapidement, de préserver l'eau.

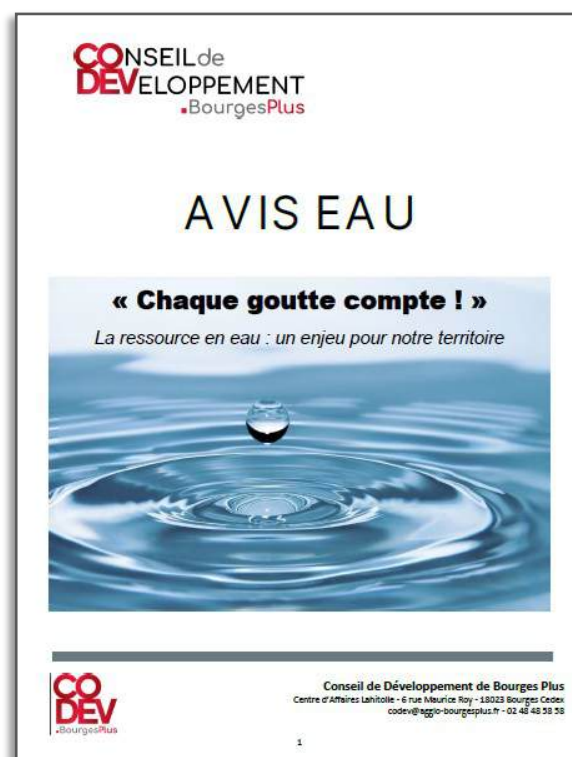
Ces derniers mois, les instances internationales, dont l'ONU et les milieux scientifiques, ont alerté sur les enjeux vitaux de l'eau et la **faillite hydrique mondiale en cours**. Il n'est pas question là d'une catastrophe à venir, mais de celle, actuelle, qui impacte l'eau.. Cette faillite hydrique désigne un état où l'usage et la pollution de l'eau ont dépassé les apports renouvelables, et où le capital naturel – nappes, zones humides, sols, rivières, glaciers – est endommagé de manière irréversible.

Et de ce point de vue, l'action citoyenne et celle des Conseils de Développement prend tout son sens et interroge sur ce que nous pouvons et devons mettre en œuvre pour faire avancer un dossier qui concerne, non seulement la santé de nos concitoyens, mais aussi la biodiversité et la planète.

Voilà, succinctement résumée, la réflexion qui a été la nôtre et que nous souhaitons poursuivre et partager. Et nous concluons ce propos en rappelant que *cette intervention reprend celle du CoDev de Bourges Plus lors des Rencontres Nationales des Conseils de Développement, à Toulouse, en septembre 2025.*

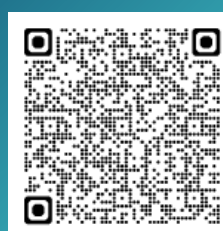
Et nous y ajoutons cette réflexion :

« C'est quand le puits est sec
que l'eau devient richesse ! »



Pour consulter notre avis :

[20231009_EAU_Avis_Finalise.pdf](#)



L'ATTRACTIVITÉ

du bassin de vie berruyer

Le Conseil de Développement de Bourges Plus a voulu, par autosaisine, préciser ce qui faisait prioritairement l'attractivité de notre territoire...

Il s'agissait là, faisant le constat que le mot attractivité est utilisé sans que l'on sache toujours ce qu'il signifie, d'essayer de dire plus précisément ce qu'est attractivité et, concernant plus spécifiquement Bourges plus, de tenter d'identifier des forces et des faiblesses ressenties par un panel de personnes sondées.

L'idée consistait à voir comment nous pouvions interpeller les élus et leur donner des indications et des ébauches de réponses sur les sujets identifiés. Nous avons là mené un travail assez conséquent et long, qui s'est décomposé en trois étapes principales :



Cadre de vie
Mobilités
Culture & Patrimoine



Santé
Enseignement supérieur &
formation
Emploi

- D'abord l'élaboration d'un questionnaire en ligne à partir d'une grille de mots clés que nous avons collectivement identifiée au travers de trois réunions : **37 mots clés ont été regroupés ensuite en 14 rubriques.**
- Ensuite, nous avons livré ce questionnaire à différentes populations : les membres du Conseil de Développement bien sûr ; des contacts personnels dont nous disposons les uns et les autres ; les élus communautaires, des jeunes de l'IUT et de la mission locale... Au final, nous avons enregistré quelques **180 réponses** qui, à partir du logiciel mis en place, ont permis de mettre en évidence trois forces et trois faiblesses du territoire.
 - **Les forces** : Le Cadre de vie ; Les Mobilités ; La Culture & le Patrimoine
 - **Les fragilités** : La Santé ; L'Enseignement supérieur et la formation ; L'Emploi...
- C'est à partir de là et sur ces sujets précis que nous avons essayé de mettre du contenu. L'idée n'était pas de se contenter de mettre des « bons et des mauvais points » ; il s'agissait surtout de mesurer mieux ce sur quoi il fallait impérativement agir pour ne pas être en retard ; et ce sur quoi il fallait faire porter les actions pour renforcer les atouts identifiés.

Ces différents points ont fait l'objet de développements, de suggestions et de propositions. Ils ont aussi contribué à rappeler la nécessité, dans un plan d'actions, de définir des priorités ! **Et nous avons ainsi pu rendre un avis !**

Nous pensons ce travail utile, voire indispensable : il peut permettre de mieux identifier ce sur quoi il faut faire porter l'action communautaire. Il s'inscrit, d'une certaine façon, dans la même logique que nous avons exprimée lorsque nous avons travaillé sur le projet de territoire : **avoir des priorités !**

Oui, identifier quelques priorités et s'attacher à agir dans ce cadre. Il nous semble que ce questionnaire et cet avis expriment aussi particulièrement ce besoin.

Voilà en quelques mots, la synthèse de notre travail sur l'attractivité ; un travail pour lequel nous avons émis le souhait que les élus communautaires s'en saisissent et lui donnent une autre dimension. C'est aussi, nous le pensons, une bonne méthode pour impliquer nos concitoyens.

Et nous remercions toutes celles et ceux qui ont accepté de se prêter à l'exercice. Merci également à la Coordination Nationale des Conseils de Développement qui a relayé cet avis en soulignant l'originalité de la démarche.

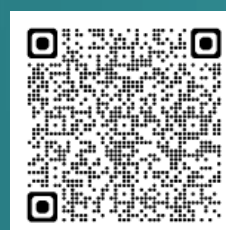
Thème présenté le 10 juin 2026

par Stéphane BOURDIER



Pour consulter notre avis :

[AVIS-ATTRACTIVITE_081065-VF.pdf](#)



La SANTÉ

sur notre territoire

« *La possibilité d'accéder aux soins devient de plus en plus compliquée !* ». Faisant ce constat, en 2022, plusieurs membres du Conseil de Développement avaient souhaité que nous abordions cette question.

L'état des lieux était assez simple : des difficultés grandissantes d'accès aux soins; des difficultés pour consulter un médecin traitant ; et des difficultés, pour accéder à la prise en charge à l'hôpital...

C'était le constat que nous faisions et que venaient corroborer quelques indicateurs (INSEE) : deux fois moins de médecins que la moyenne nationale ; trois fois moins que les départements les mieux dotés ! Et des problèmes sensiblement identiques concernant d'autres professions de santé.

Nous disposions également des données publiques produites par l'ordre national des médecins : l'indice d'accès aux soins médicaux, dans le Cher, était estimé à 26,2 %, alors que la moyenne nationale était de l'ordre de 49 %. Le département du Cher est alors considéré « Comme faiblement doté en personnels de santé en comparaison du niveau national ».

Nous avons pris le temps de l'analyse ; nous avons rencontré les acteurs de la santé ; du médecin coordinateur aux pompiers ; de l'infirmière à la cadre de santé ; des syndicats des personnels soignants à l'ARS ; de la direction de l'hôpital aux élus... Et nous avons compris qu'il y avait là plusieurs problèmes principaux et peut être d'autres :

- l'héritage du passé qui nous pénalise...
- des disparités importantes en lien avec la métropolisation qui ont comme conséquence de délaisser des territoires ;
- l'absence de décisions politiques à la hauteur des enjeux au niveau national ;
- des problèmes d'organisation et d'évolutions des métiers...

Et nous avons compris aussi, menant ce travail de réflexion, que les solutions, pour l'essentiel, n'étaient pas locales... Que si nous pouvions partager analyses et propositions avec les élus locaux et les acteurs de la santé, les décisions, pour l'essentiel, se prenaient à un autre niveau. Mais nous avons tout de même voulu aller au bout de la démarche parce que nos contributions et les quelques suggestions que nous pouvions formuler, alimentaient le débat.



La SANTÉ...
Sujet sensible qui concerne
tous nos concitoyens.

Oui, en 2026, il y a toujours un manque de médecins, tant de généralistes que de spécialistes ; c'est évident et, malheureusement, il faudra encore quelques années pour espérer pouvoir corriger cet état de fait. Mais il y a des internes à l'hôpital qu'il n'y avait pas, voilà 3 ou 4 ans. Et les urgences vont être réorganisées.

Notons quelques initiatives et/ou orientations nouvelles :

- il faut saluer l'initiative, développée en 2025, d'un Service d'Accès aux Soins (SAS 18) qui a ouvert ses portes à Bourges. La plateforme, accessible en composant le 116117, est destinée à celles et ceux qui ont besoin de consulter un médecin ou un dentiste en urgence ;
- il faut saluer l'idée avancée en 2024, du recrutement d'assistants médicaux pour libérer du temps médical ; pour faire des préconsultations et assurer la gestion administrative ;
- il faut saluer la téléconsultation qui, sans répondre à tout, facilite l'accès à un diagnostic et des prescriptions ;
- il faut saluer le travail de diverses instances et en particulier des communautés territoriales des professionnels de santé (CTPS) pour organiser mieux la Santé sur les territoires...

Et puis, et c'était là une de nos réflexions, peut-être faut-il imaginer différemment l'approche médicale. Nous avons salué l'organisation de l'ophtalmologie de l'hôpital, où des missions sont confiées aux personnels soignants ; ce qui nécessite une évolution des métiers, l'acquisition de compétences nouvelles et leurs reconnaissances.

Oui, l'attractivité de notre territoire passe aussi par cela ! Trois ans plus tard, des choses ont été faites ; divers organismes ou instances se sont impliqués. Peut-être pas suffisamment de manière concertée mais plutôt en ordre dispersé : c'est là une spécialité berrichonne et, disant cela, le Conseil de Développement prend sa part !

Thème présenté le 10 juin 2026
par Nathalie CHAUMEREUIL



Pour consulter nos avis :

[CODEV-Bourges-Plus-Avis-SANTE-AVIS-V9-Dec.2023.pdf](#)

[AVIS-PRS3-CODEV-Bourges-Plus-01.12.2023-V6-Final.pdf](#)



La SANTÉ et la PRÉVENTION

De nombreuses actions de prévention existent déjà, et la médecine générale bénéficie désormais d'une valorisation spécifique pour ces démarches.

Les enjeux de demain dépassent largement la seule dimension médicale. Il devient indispensable de renforcer la prévention autour du déclin fonctionnel, de l'isolement social, du handicap et de l'accès à l'autonomie. Pour cela, les approches paramédicales et les pratiques centrées sur le corps, les sens, l'esprit et la créativité jouent et joueront un rôle déterminant.

Développer la prévention passe par une éducation active du patient mais aussi par une stimulation globale, qu'elle soit physique, sensorielle, intellectuelle ou encore artistique... Ces dimensions, lorsqu'elles sont intégrées dans un parcours cohérent, permettent de maintenir les capacités, de renforcer l'estime de soi et de prévenir la perte d'autonomie.

C'est ce sur quoi nous travaillons et voulons développer de nouvelles pratiques. Et c'est ainsi - et avec le soutien des acteurs de la santé et de l'ARS - qu'a vu le jour le Centre Mémoire de Proximité libéral de la MSP Bourges Aéroport

Ce Centre s'inscrit dans une démarche innovante d'accompagnement des personnes qui ressentent un déclin subjectif de leurs performances cognitives. Il s'adresse à des patients autonomes, souvent encore en activité, qui expriment une impression de baisse de performances mnésiques, attentionnelles ou une perte d'efficacité mentale.

Ce modèle innovant est centré sur le patient. Il repose sur une approche préventive et personnalisée qui a pour premier objectif de poser un diagnostic lorsqu'il est nécessaire, puis d'identifier précocement les facteurs susceptibles d'influencer la santé cérébrale...

Cette démarche permet d'agir en amont, avant l'apparition de troubles avérés, en s'appuyant sur une évaluation globale. En cela, il s'agit bien d'un dépistage. Ce dépistage systématique - ce screening - a notamment pour objectif de s'interroger sur les facteurs de risques cardiovasculaires, l'environnement et l'hygiène de vie, les facteurs génétiques ou familiaux...

*Renforcer la prévention
autour du déclin fonctionnel,
de l'isolement social, du handicap
et de l'accès à l'autonomie*

Et bien entendu, il devient essentiel là de réfléchir à un accompagnement individualisé, continu et coordonné. D'où l'idée d'un professionnel référent qui guide, soutient et oriente.

A ce stade, il faut ne pas omettre de rappeler le rôle des associations : elles proposent des programmes d'éducation, de soutien et d'accompagnement destinés aux patients comme aux aidants ; et il est essentiel, là aussi, de créer un réseau, d'impliquer et d'agir ensemble avec nos complémentarités.

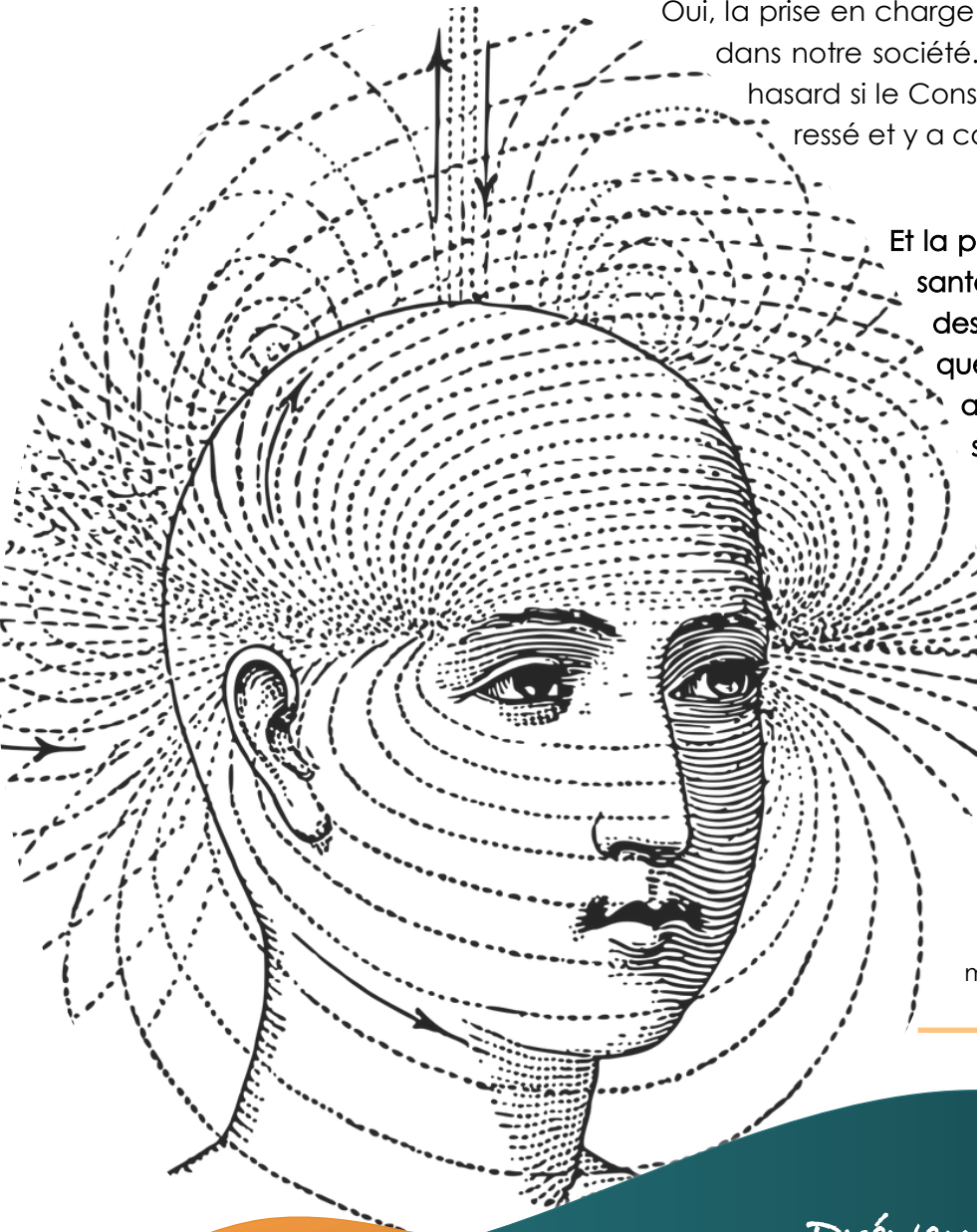
Oui, nous sommes devant ce sujet de la santé et face à la nécessité de travailler plus en amont et d'apporter des réponses à celles et ceux qui perçoivent ces « signaux faibles » de fragilisation. Et c'est un vaste chantier qui nous mobilise...

Oui, la prise en charge de la Santé est un sujet important dans notre société. Et ce n'est certainement pas un hasard si le Conseil de Développement s'y est intéressé et y a consacré du temps.

Et la prévention est l'une de ses composantes à laquelle nous voulons donner des perspectives nouvelles. Parce que prévenir, c'est anticiper ; c'est aussi, d'une certaine façon, inverser l'ordre des choses...

Et nous faisons ici le vœu que les élus, à tous les niveaux, soient non seulement sensibles à ces approches nouvelles et dans l'anticipation, mais qu'ils se mobilisent...

Thème présenté le 10 juin 2026
par Gaëlle MALARD
membre du Codev, médecin gériatre



Prévenir, c'est anticiper,
c'est aussi, inverser l'ordre des choses

Le SCoT et le PROJET DE TERRITOIRE

Mais pourquoi les associer, me direz-vous, dès lors qu'ils sont produits par des instances distinctes ? Parce qu'ils nous parlent de sujets pour certains communs, et d'autres qui ont assurément une filiation. Oui, l'un qui date de 2021 et l'autre de 2025 se distinguent : l'un est le travail des élus communautaires, c'est-à-dire de l'agglomération de Bourges Plus qui regroupe 17 communes ; l'autre - Le Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT - est le fruit de la réflexion du PETR Centre-Cher qui regroupe 98 communes. L'un traite d'un territoire qui regroupe 100 000 habitants et l'autre 200 000.

Le Conseil de Développement de Bourges Plus a travaillé sur les deux sujets ; sur les deux documents. Et quels documents ! 150 pages pour l'un et plus de 500 pour l'autre. Rien n'a été simple, qui plus est dans un temps contraint.

Mais ces documents de planification sont importants : ils sont le fruit de la réflexion collégiale des élus qui vise à planifier ce que sera le territoire dans 10 ans, 15 ans, 20 ans. Ils ont pour objectif de définir les axes de travail sur lesquels les élus doivent s'accorder. Redoutable exercice ! Et nous, CoDev, sommes arrivés là pour essayer d'apporter notre contribution. Nous avons fait cela en nous concentrant sur des sujets sur lesquels nous avons une modeste expertise :

Les mobilités, la santé, l'eau, le développement économique, le logement, la démographie, le tourisme, l'attractivité, l'emploi, l'enseignement, le climat, les énergies, l'accessibilité ... Mais aussi les solidarités, le lien avec la ruralité, le zéro artificialisation des sols... Tout ce qui fera le territoire de demain ! Et que le PETR Centre-Cher et l'agglomération berruyère aient à porter des réflexions similaires sur un certain nombre de sujets, semble cohérent.



3 alertes :

La protection des captages

*

L'agriphotovoltaïque

*

Optimiser la dépense publique

Nous nous sommes exprimés ; nous avons fait valoir quelques arguments et entre autres qu'il fallait être attentifs à la démographie déclinante et qu'il fallait intégrer cela dans l'équation.

Et nous avons aussi encouragé le raisonnement qui consiste à ne pas rester immobiles face à cette importante baisse de population annoncée.



Nous avons saisi là aussi l'occasion pour faire trois alertes :

- sur la protection des captages : Il faut sans tarder avancer sur ces questions. Ne pas le faire, c'est s'exposer à terme à des impossibilités de servir une eau consommable ; et c'est s'imposer des dépenses importantes pour traiter l'eau et lui redonner de la potabilité !
- sur l'agrophotovoltaïque : Les élus n'ont pas de pouvoirs pour empêcher cette hérésie. D'abord la France est en surproduction et peine à vendre son électricité ; ensuite, si le photovoltaïque est fondé à être installé sur des toitures et des parkings...il n'a pas sa place sur les terres agricoles, qui plus est lorsque la loi impose le zéro artificialisation... C'est juste là l'œuvre de lobbies à l'ouvrage et d'agriculteurs qui seront, demain, les victimes !
- et puis, nous avons alerté sur la nécessité d'optimiser la dépense publique : de ne pas l'engager sans une justification suffisante ; et de ne pas l'engager en lieu et place de ceux – acteurs privés – à qui il revient d'investir. Nous parlions là du projet de bretelle additionnelle à l'échangeur de l'autoroute A71, aujourd'hui sans objet ; et du trafic poids lourds sur la RD 2076 : l'axe Bourges-Sancoins pour lequel il est urgent d'agir !

Mais ce que nous retenons de ce travail sur le SCoT et sur le projet de territoire, c'est l'implication des élus. Oui, il faut saluer ce travail collégial et cette capacité à privilégier l'intérêt général. Ce n'est pas simple de devoir, chacun avec ses idées et ses priorités communales, trouver un compromis. C'est vrai côté Agglomération ; ça l'est plus encore coté PETR : 98 communes et autant d'élus... et c'était une première à cette échelle. Trois années de travail, sans doute bien des difficultés, des discussions, des errements pour arriver à des compromis. Il faut saluer cela, qui plus est dans le contexte politique actuel, où les postures et les surenchères endommagent le pacte républicain. Cela nous démontre que c'est possible !!! Et c'est aussi cela que le Conseil de Développement salut ! Une chose est sûre, ce nouveau mandat pour des élus communautaires et le Conseil de Développement amènera à reparler du projet de territoire, qu'il va falloir ajuster, préciser et pour lequel il faudra aussi définir des priorités et les afficher.

Thème présenté le 10 juin 2026

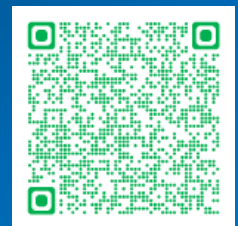
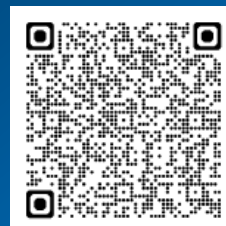
par Gérald HAYOTTE



Pour consulter nos avis :

[AVIS-SCOT 240925 F avecAnnexes.pdf](#)

[Avis_Codev_Projet-de-territoire_2021_v5_110326_2.pdf](#)



Les MOBILITÉS

Notre travail, au cours de ce mandat qui s'achève, a également consisté à nous saisir de ce sujet important qui est aussi, par définition, notre quotidien : petits déplacements, grands déplacements ; circulation des voitures, des vélos, des piétons, stationnement, transports en commun, covoiturages, continuité des transports ; contraintes urbanistiques, incidences sur la santé, sur l'environnement... Et la liste pourrait être plus longue encore de ces sujets qui font les Mobilités.

Il fallait traiter ce sujet, et au regard du vécu de chacun, chacune, en intégrant tout à la fois un cadre général et des tendances qui se dessinent, voire des lois et règlements qui s'imposent à nous.

Nous avons été aidés en cela par la loi sur les Mobilités de 2019 qui définit un cadre et fixe quelques principes. Elle est bien faite cette loi ! Elle a été précédée de débats citoyens : la société civile a débattu, s'est exprimée et la loi a repris la « substantifique moelle ». Comme quoi, de temps à autre, il y a des moments de luminosité dans notre pays... Et comme quoi, l'implication citoyenne est essentielle !!!

A bien y regarder, cette loi a d'ores et déjà trouvé traduction dans de nombreuses villes et agglomérations... Nous avons tous en tête des exemples où les mobilités ont radicalement évolué, ces dernières années ; avec le cortège de critiques habituelles, évidemment, puisque cela bouscule des habitudes ; avec des contraintes évidentes et fortes parfois, durant la phase des travaux ; mais avec, au final, des transformations qui sont plaisantes et efficaces : Angers, Dijon, Orléans...

Oui, cette loi pose quelques principes à respecter :

- diminuer la pression de la voiture ;
 - redonner de la place aux mobilités douces ;
 - permettre la marche à pied (et c'est bon pour la santé !) ;
 - développer et faciliter l'accès aux transports en commun. De ce point de vue et même s'il reste à faire, l'agglomération berruyère a fait le travail !
 - organiser mieux les intermodalités ;
 - s'imposer, sur tous les sujets, la question environnementale...
-

L'essentiel y est avec, sous-jacent, ces questions de faire bouger les lignes, de rompre avec les habitudes ; de faire évoluer nos modes de déplacement et, disons-le aussi, de faire évoluer les mentalités !

Nous avons rendu un avis en octobre 2025. Nous souhaitons qu'il trouve une suite et se traduise dans les faits, dans un échange avec les élus. Les enjeux sont identifiés : se déplacer mieux ; de façon apaisée ; de façon plus vertueuse et efficace...

Voilà l'exercice que nous avons essayé de faire, qui repose pour l'essentiel sur ces idées fondamentales, et en partageant l'esprit de cette loi imaginée par nos concitoyens autour d'une pression moindre de la voiture et du stationnement ; du développement d'alternatives moins contraignantes et de la préservation d'espaces...

Les élus, décideurs, ont un challenge à relever, accompagnés de l'expertise des uns et des perceptions des autres. Il y aura des arbitrages à faire pour bien respecter les fondamentaux. Et là, sauf à faire fausse route, c'est bien l'intérêt général qui doit primer. Exercice redoutable pour un élu de dire « non » ; mais nous pensons - et nous l'avons écrit - que rien ne serait pire, sur ce sujet comme sur d'autres d'ailleurs, de prendre des demi-mesures.

Voilà, c'est dit... Et il est évident que le Conseil de Développement, parce que c'est important et parce que c'est un enjeu de notre territoire, aura à revenir sur ces questions et sur celles des grandes mobilités que nous n'avons pas ou peu traitées.

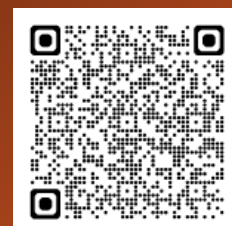
Thème présenté le 10 juin 2026

par Michel DUCAMP



Pour consulter notre avis :

[AVIS_MOBILITES_V8_F.pdf](#)



La CULTURE

Oui, disons-le, nous n'avons pas été très réactifs sur ce sujet de la Culture. Nous avons été saisis par la Présidente de l'agglomération à partir d'un courrier « vitaminé » posant de très nombreuses questions. Et nous avons initié deux réunions qui nous ont permis des échanges tout aussi nombreux.

Et nous n'avons pas su préciser quelques axes prioritaires, chacun ayant sa vision des choses. Ce dossier était en panne, bien que nous ayons mis beaucoup de contenu sur la table...

Et puis est arrivé **BOURGES 2028, capitale européenne de la Culture** ; et quelques-uns nous ont dit qu'il serait bien de nous nous saisissions du sujet. Nous l'avons fait ! Changement de direction... et vogue la galère !

Nous avons auditionné le délégué général de l'association BOURGES 2028... Et ce fut intéressant ; même si la foulditude d'informations nous avait quelque peu perturbés. Un long débat s'en est suivi, au point qu'à l'issue de la réunion et faisant la synthèse, nous nous sommes dit qu'il y avait matière là, au travers de questions qui nous paraissaient essentielles, à rendre un avis.

Et nous avons fait ce travail, posant des questions autour des enjeux, de l'importance de la réussite, pour une ville moyenne, de nous saisir collectivement de cette opportunité pour émerger de cette métropolisation à laquelle nous ne sommes pas conviés ; et qui nous range au rang des petites villes...

Pour parler aussi du financement ; du budget et de sa construction et de sa pérennité ; de la place des acteurs du territoire ; de la nécessité, parallèlement à cette dimension européenne prometteuse, de travailler aussi sur la proximité ; de l'après 2028... Cela nous a permis un échange avec le bureau communautaire pour constater que les élus, à ce moment-là, se posaient les mêmes questions que nous.

Mais au fil de nos travaux, nous avons également abordé d'autres dimensions du sujet Culture et peut être avons-nous, par la même occasion, répondu, pour le moins partiellement, à « la commande », et plus particulièrement sur un point : **sur la politique culturelle de notre territoire et à l'échelle du bassin de vie !**



*Assemblée plénière
26.03.2024
en présence de
M. Frédéric HOCQUARD*

A plusieurs reprises, cette question est revenue dans nos débats. Nous nous sommes interrogés. Nous avons regardé quelles étaient les pratiques, sur d'autres territoires et ce qu'elles permettaient. Et nous avons fait le constat que dans la montée en puissance des métropoles et des agglomérations, parce que cela répondait justement mieux à cette notion de bassin de vie, **la compétence culture était partagée**.

Oui, c'est un enjeu important, ici comme ailleurs et sur de tels sujets, de privilégier cette notion de bassin de vie, c'est-à-dire ce périmètre qui englobe la population d'une agglomération élargie ; et, pour dire les choses simplement et de façon imagée, qui se situe disons à 15/20 minutes de la cathédrale...

Mutualiser plus la culture, partager plus la politique culturelle, offrent la perspective de pouvoir porter des projets plus forts et plus visibles. Autour de BOURGES 2028, il y a, nous le pensons, un moment d'opportunité pour démontrer tout l'intérêt de cette démarche qui est à l'œuvre et avec réussite sur de nombreux territoires.

Voilà finalement, après bien des errements et des virements de bord, la modeste contribution Culture du Conseil de Développement. Mais nous n'avons aucun doute sur le fait que le sujet soit loin d'être clos et que le Conseil de Développement aura l'opportunité d'y revenir.

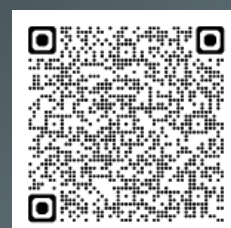
Thème présenté le 10 juin 2026

par Jean-Philippe LIMBERGER



Pour consulter notre avis :

[Un premier AVIS](#)



Retrouvez
l'ensemble de
nos avis sur notre
site internet



<https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>



les membres
du Conseil de
Développement
de Bourges Plus
(31.12.2025)

AUDO Brigitte - AUDOT Gilles - AUGÉ Jean-Christophe - AUMASSON Noémie -
AVIGNON Delphine - BERNET Dorine - BERNHARD DURANTE Anne - BONIS
Stéphanie - BOURDIER Stéphane - BOUREL Jonathan - BUCHET Sophie - CARTON
Richard - CHABRILLAT Guy - CHAMBRAUD Guillaume - CHASSOT Bernard -
CHAUMEREUIL Nathalie - CHEVALIER Marie-Christine - CLOUET Nathalie - COLLIN
Charles - DAMIEN Jean-Michel - de MAUPEOU Axel - DECOUDARD Nadège -
DOLIVET Philippe - DURANTON Denise - ESBELIN Jean-Paul - FABRI Carine -
FERRIERE Nadège - FRAGNIER Patricia - FRAPPART Fanny - FRELAT François -
GIRARD Patrice - GOURIN Jean-Luc - GROSLIER Antony - GUERTON Coralie -
HAYOTTE Gérald - JAIME Arlène - LAFABREGUE Eric - LEBAS Etienne - LEMAIRE
Michèle - LEPAIN François - LEPLAT Christian - LIMBERGER Jean-Philippe - LISKA
Isabelle - LOGNONNÉ Jacky - MALARD Gaëlle - MALLET Jean-Pierre - MASSICOT
Nicole - MASSONNAT Stéphanie - MERSEY Mélanie - MINOS BENAVENTE Sylvie -
MIQUEL Pierre - MOUTIER Justine - OTTIN Caroline - PALLOT Juliette - PELLERIN
Nadia - PENNETIER Olivier - PESSON Xavier - POISSON Gérard - PUYNEGE-BATARD
Colette - ROBIN Lény - SCHUBNEL Olivier - SOREL Maud - SOURDILLE Karine -
THOUVENOT Nathalie - TURE Marie-Odet - VALIERE-VIALEIX Raphaëlle

Pour **CONCLURE** et « dire ce que nous fabriquons dans notre usine »



Voilà donc notre bilan, très succinctement résumé. L'idée était de dire ce qu'est le Conseil de Développement ; comment nous fonctionnons ; et « ce que nous fabriquons dans notre usine... » C'était là notre principal objectif, concrétisé par la manifestation du 10 juin et cette publication.

Chacun, chacune, dans nos instances professionnelles, syndicales, associatives, où nous sommes impliqués parce que mobilisés sur quelques idées et valeurs, nous dialoguons et partageons l'essentiel. Au sein du Conseil de Développement, ce n'est pas tout à fait ainsi que cela se passe : nous avons tous et toutes notre histoire, notre parcours, notre sensibilité, nos convictions aussi... et des doutes parfois. Et tout cela se percute... Et donc, la question posée est celle du compromis, ou comment, de mon idée première, je regarde comment intégrer celle de l'autre... Oui, c'est compliqué parfois ! C'est tout le sujet – et c'est un exemple – de la santé qui a un coût, mais qui n'a pas de prix. Chacun peut camper là sur ses positions et rien ne se passe. On peut aussi rechercher un équilibre des choses et une vision partagée. C'est ce compromis, qui n'est pas particulièrement une qualité française, mais qui, pourtant, est la solution pour avancer ensemble.

- Merci donc, à toutes celles et ceux qui ont permis que cette manifestation puisse avoir lieu.
- Merci plus particulièrement à Justine, Guy, Michel, Marie-Christine, Gaëlle, Stéphane, Jean-Pierre, Michèle, Jean-Philippe, Raphaëlle et Nathalie... Merci également, à Patricia, Pierre, Catherine, Jean, Bernard... à celles et ceux qui se sont mobilisés pour réaliser ce bilan, tel que nous l'avions imaginé.
- Merci à Nathalie et Corinne, aussi, évidemment, sans qui rien n'aurait été possible ; et merci à elles deux aussi de nous avoir supportés. Et moi en particulier !
- Je voudrais remercier toutes celles et ceux, membres du Conseil de Développement, qui se sont investis durant ces années ; remercier aussi celles et ceux, nombreux, qui nous ont apporté leur expertise ; qui nous ont accompagnés...
- Nos remerciements au CESER, à la CNCD, aux élus communautaires, au Maire de Bourges, au Président du Conseil Départemental et à celui du PETR, qui ont été à l'écoute.
- Merci à Catherine Pallot, notre élue référente.
- Et merci à Irène Félix, qui a été attentive à nos travaux et à nos difficultés ; qui a su répondre à quelques-unes de nos sollicitations.

Et « *si le cœur vous en dit* », la porte est entrebâillée... Pas grande ouverte, parce qu'il y a, dans la composition de notre instance, des équilibres à respecter, au premier rang desquels, la parité. Mais l'invitation est lancée ! Le Conseil de Développement, c'est une belle expérience... Ce sont des rencontres ; des temps de partage ; des complicités improbables aussi ; du lien social. Tout cela est essentiel ; sans omettre la convivialité... Je fais le vœu que l'expression citoyenne prenne mieux encore sa place sur notre bassin de vie ; qu'elle soit là en appui aux élus, au service de nos concitoyens et ouverte à d'autres territoires...

Merci à tous !

PAROLES DE MEMBRES



Justine Moutier
Présidente / 2023-2026

« Mon mandat au sein du Conseil de développement de l'agglomération de Bourges a été marqué par des rencontres riches et des échanges à la fois intéressants et constructifs.

Bien que le contexte ait parfois été difficile, la qualité du dialogue et la cohésion ont toujours été au rendez-vous. Les travaux ont été réalisés dans une ambiance conviviale et partagée permettant de maintenir une dynamique engagée et solidaire au service du territoire. »

« Ce fut une expérience riche en échanges, tant par la diversité des thématiques traitées que par la qualité des avis rendus.

Je m'interroge toutefois sur le retour des élus du territoire concernant ces avis et sur les suites qui y sont données. J'espère que la réorganisation à venir que nous avons imaginée et que les élus communautaires ont partagée, permettra de renforcer l'implication citoyenne. »



Stéphane Bourdier
Membre du bureau



Marie-Christine Chevalier
Membre du bureau

« Donner son avis, apporter de la contradiction ou de la nuance, s'interroger collectivement comme nous avons su le faire, par exemple, sur le sujet de la santé, est d'une grande richesse...

Mon mandat au CoDev de Bourges Plus a été une expérience enrichissante.

J'en ressors avec de belles rencontres et un sentiment d'accomplissement. »

PAROLES DE MEMBRES



« Les années ont été marquées par des avis constructifs du Conseil de Développement sur des enjeux du territoire. Maintenant, le défi majeur qui est devant nous est de pouvoir mesurer comment les élus se saisissent de notre travail ; de nos suggestions et propositions. L'enjeu est double : faciliter de nouvelles dynamiques sur notre territoire ; montrer l'intérêt porté à l'expression citoyenne. Cette mobilisation de bénévoles nécessite attention et écoute... »

« Un mandat s'achève... J'en garde avant tout les rencontres, les temps d'échange, un état d'esprit fait d'écoute et de respect et cette volonté de faire valoir des points de vue citoyens. C'est ce que j'ai pu voir du côté des journées nationales des CoDevs, organisées à Toulouse, par la CNCD, en septembre 2025. C'est notre état d'esprit ici, également, au sein du Conseil de Développement de Bourges Plus ; et nous devons faire en sorte qu'il perdure, car c'est un enjeu essentiel que de poursuivre cette aventure de l'expression citoyenne dans ce cadre d'une relation à améliorer entre experts, décideurs et citoyens. »



« Un mandat marqué par des temps d'échanges riches et engagés, réunissant acteurs publics et citoyens autour des enjeux du territoire. Le CoDev a produit des avis utiles et opérationnels, contribuant à éclairer les décisions stratégiques de la collectivité. Ce mandat m'a confirmé l'importance du CoDev comme espace de dialogue citoyen et de contribution à l'action publique. »

PAROLES DE MEMBRES



Jean-Pierre Mallet
Membre du bureau

« L'implication citoyenne est une richesse pour notre société. Soyons acteurs de notre avenir en participant bénévolement à ces moments d'échanges, de réflexions et de propositions.

Mesdames et Messieurs les élus du territoire, soyez assurés : vous êtes et restez les seuls décideurs. »

« J'ai trouvé le mandat très enrichissant et intellectuellement passionnant. L'équipe animée par Gérald était aussi véritablement un plus, sans évidemment omettre les agentes administratives.

Le fait de s'occuper de thématiques ayant un impact sur la vie de l'agglomération m'a fait découvrir une autre facette de mes mandats hors Conseil de Développement. »



Jean-Philippe Limberger
Vice-Président / 2023-2026



Michèle Lemaire
Membre du bureau

« Ça me fait tout drôle (!!!!) d'arriver au bout de ce mandat et de me dire que nous allons repartir chacun dans nos activités.

J'ai vraiment eu plaisir à vous rencontrer, vous découvrir et je suis heureuse d'avoir été embarquée dans ce partage bouillonnant d'idées. »

MERCI à ...

Irène FÉLIX

pour son attention et ses contributions

Catherine PALLOT

notre élue référente

Pour nous avoir
accompagnés
et contribué à
nos travaux !

Au **PETR Centre-Cher**
& à **Alain MAZÉ**

Aux **élus communautaires**
qui nous ont accompagnés

Aux **Services techniques** de Bourges Plus
pour leur expertise partagée

Aux **Experts**

*que nous avons sollicités
et qui nous ont éclairés*

La **Coordination Nationale**
des **Conseils de Développement (CNCD)**
qui nous a accompagnés

Yann GALUT

Maire de Bourges

Jacques FLEURY

Président du Conseil Départemental

Aux **Membres du CoDev**

*qui, bénévolement, se sont impliqués
pour que vive cette instance citoyenne*

Corinne & Nathalie

*qui ont parfaitement fait le job
et nous ont supportés*

Au **CESER Centre-
Val de Loire**

*qui nous a encouragés
et tendu la main*

Le 10 juin 2026 | présentation au musée

Le 10 juin 2026, dans l'amphithéâtre du Museum, le Conseil de Développement de Bourges Plus avait convié les élus communautaires, les maires de l'agglomération, des représentants des corps intermédiaires, des responsables d'associations et d'entreprises, ainsi que ses membres et des invités, pour présenter le bilan de six années de travail : Une centaine de personnes réunie à l'écoute d'une équipe qui a voulu privilégier une animation dynamique pour présenter son bilan.

Tour à tour et au travers de courtes séquences, l'équipe d'animation a rappelé les principales propositions formulées sur des sujets comme l'Eau, la Santé, les Mobilités, l'Attractivité, la Culture, le Projet de Territoire, le SCoT...

Gérald Hayotte, Président du Conseil de Développement, a conclu sur l'intérêt de l'expression citoyenne et la nécessité de lui prêter attention, avant de laisser la parole à Richard Boudet, Président de l'agglomération, pour la conclusion de cette manifestation.



Ensemble,
poursuivons
l'aventure
citoyenne !

Merci à Raphaëlle Valière-Vialeix ①, Gérald Hayotte ②, Guy Chabrilat ③, Stéphane Bourdier ④, Nathalie Chaumereuil ⑤, Gaëlle Malard ⑥, Michel Ducamp ⑦ et Jean-Philippe Limberger ⑧ pour leur intervention.
 Merci à Michèle Lemaire & Jean-Pierre Mallet pour les enchaînements qu'ils nous ont proposés.
 Merci à Corinne Maquaire-Clouet et Nathalie Ganieux qui ont organisé cette manifestation.



Merci à Richard Boudet, Président de Bourges Plus pour sa présence, son attention à nos travaux et sa prise de parole en conclusion de cette manifestation.



Conseil de Développement de BOURGES PLUS

23-31 Boulevard Foch – CS 20321 – 18023 BOURGES Cedex

02 48 48 58 58 . codev@agglo-bourgesplus.fr

<https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>



Site internet